



SAINTONGE

Décision n° 553/2024
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue intitulée « Sécurité des personnels des déchetteries traitant des produits dangereux » avec l'APAVE APTH-BVT de Nanterre (92) pour :

- Monsieur BEN ABDALLAH Hedi,
- Monsieur BERDON Aurélien,
- Monsieur CHÉRAT Dimitri,
- Monsieur DELAGE Anthony,
- Madame DICKFOSS Liliane,
- Monsieur DUBROCA Cyrille,
- Monsieur GAUMET Nicolas,
- Monsieur LAFFORGUE Jonathan,
- Monsieur MICHOT Sonny,
- Monsieur MIGNARD Victorien,
- Monsieur MONTAUZIER Michel,
- Monsieur PAPINEAU Quentin,
- Madame ROSSIGNOL Kristie,

à réaliser entre le 1er novembre et le 31 décembre 2024 pour un montant TTC de 2 184,00 €.

Fait à Jonzac,
Le 19 NOV. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex